

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2023

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 05 juin 2023, à 18h30 sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Approbation procès-verbal réunion de conseil du 12/04/2023
2. Projet aménagement parking boulangerie
3. Eclairage public :
 - Remplacement éclairage public en LED
 - Ajout mâts impasse Bernard, aire de jeux
4. Cartes avantages jeunes 2023-2024
5. Participation financière 2023 :
 - Voyage scolaire et colonie de vacances 2023
 - Activités extrascolaires 2023-2024
 - Frais de scolarité post bac 2023-2024
6. Récompenses scolaire 2023
7. Devis et organisation fête patronale 1^{er} et 2 juillet 2023
8. Prise en charge des frais de déplacement – personnel communal
9. Recrutement agents contractuels saisonniers
10. Acquisition d'une Autolaveuse
11. Devis biographie commune
12. Devis réfection terrain entrainement stade foot
13. Devis réfection parvis mairie
14. Devis isolation combles église.
15. Devis isolation combles appartements rue des érables.
16. Avis d'enquête publique Interdépartementale – Plan de gestion pluriannuel Canal Rhône-Rhin
17. Référent Déontologue
18. Questions diverses

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, RUSCH Elodie (arrivée à 19h10)
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge,
M. BERNARD Eric, M. SCORDO Rémi.

Absent excusé : M. VOISIN Jean-Marc

Absente : Mme GERRIET Charline

Procurations : /

Secrétaire de séance : NOIROT Benjamin

Mme Le Maire ouvre la séance à 18 heures et 35 minutes et procède à l'appel des présents.

Le conseil municipal a désigné Benjamin Noirot pour remplir les fonctions de secrétaire.

Point n°1 : Approbation PV du 12/04/2023

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2023. Aucune remarque n'étant faite, **il est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Point n°2 : Projet aménagement parking boulangerie.

Mme Le maire rappelle à l'assemblée, l'engagement fait lors du précédent conseil au sujet de l'aménagement du parking de la boulangerie : mettre en place une phase de test avec l'entrée et la sortie sur la rue du centre.

Les Administrés ont pu donner anonymement leur avis. M Albertini fait lecture de l'avis favorable à cette configuration. Le passage est assez large pour permettre malgré tout relativement rare. Il précise que les places de parking seront faites avec un enrobé perméable. Lors des travaux les véhicules pourront stationner sur le trottoir d'en face.

Le conseil municipal retient la solution proposée, à savoir l'entrée et la sortie au même endroit, sur rue du centre.

Point n°3 : Eclairage public

M Albertini propose à l'assemblée les études du SIEC en ce qui concerne le changement en LED des lampes de nos candélabres qui sont en sodium de 70 watts. 2 variantes sont proposées pour le 1^{er} tronçon, rue de Samerey, rue de la Mercerey, rue d'Aumur et rue du Centre jusqu'à la boulangerie soit 50 lampes. M Albertini présente les différences de matériel et informe que les mâts de 6 m seront équipés de LED de 30 watts et ceux de 8 m de ILED de 45 watts. La réduction de consommation sera importante et nous aurons la possibilité de réduire jusqu'à 50% la densité de l'éclairage. Le conseil approuve le choix de la variante 2 avec le matériel moins couteux pour un montant de 47 758.87 TTC après déduction participation financière.

19h10 Arrivée de Mme Elodie Rusch

M Albertini explique qu'il est nécessaire de rajouter deux mats d'éclairage. L'un pour le fond de l'impasse Bernard, et l'autre pour le chemin entre le parking Gaudiller et le parking devant le hangar communal. Les deux pour des raisons de sécurité. Il présente les 2 variantes proposées par le SIEC. La variante 2 d'un montant de 8 348.61 est retenue par le conseil.

Point n°4 : Carte avantage jeunes

Mme le maire rappelle l'engagement du Conseil à offrir à nos jeunes de 10 à 25 ans la carte jeune. Cette carte est un réel coup de pouce car elle permet de nombreux avantages et réductions. Il est précisé que les inscriptions sont jusqu'au 21 juillet en mairie et que la date limite de retrait est le 22 décembre. Passé cette date, elle sera facturée. Le Conseil conscient de l'intérêt valide l'offre et les conditions pour l'année 2023-2024.

Point n°5.1 : Participation financière, voyage scolaire et colonie de vacances

Philippe Ducreux, propose de reconduire les participations financières destinées aux jeunes Abergeois pour l'année 2023. A savoir 60€ par séjour scolaire ou linguistique (une seule participation par élève) et/ou un séjour en colonie de vacances (une seule participation par enfant). Le conseil municipal est favorable pour reconduire ces aides financières pour nos jeunes jusqu'à 18 ans sans excéder le montant restant à charge et sans rétroactivité.

Point n°5.2 : Participation financière Activités extrascolaires

Philippe Ducreux propose de reconduire la participation pour les activités extrascolaires de 55 € pour le cycle 2022-2023 pour nos jeunes jusqu'à 18 ans au 31/12. Mme le maire propose de définir une date limite de dépôt au plus tard fin décembre afin d'en soulager sa gestion. Jean Yves Humbert souligne que cela peut être pénalisant pour une personne s'inscrivant qu'en janvier.

M Ducreux propose que la limite de demande soit dans les deux mois suivant l'inscription de l'enfant sur le cycle scolaire de septembre à juin. Le conseil Municipal valide la reconduite, et approuve les nouvelles dispositions.

Point n°5.3 : Participation financière frais de scolarité post Bac

Philippe Ducreux rappelle l'aide proposée aux jeunes pour leur frais de scolarité post BAC jusqu'à leurs 25 ans. Suite à l'inflation que nous connaissons, il propose d'augmenter cette participation à 125 € par étudiant. Toujours dans un souci de gestion Mme le maire propose une date limite de dépôt fin décembre 2023. Le Conseil valide cette proposition à savoir 125 € et dépôt au plus tard le 31/12/2023.

Point n°6 : Récompenses scolaires 2023

Mme le maire, informe qu'en cette fin d'année scolaire nombreux jeunes de notre commune vont obtenir leur diplôme. Elle rappelle les conditions d'éligibilité et le processus d'attribution mis en place l'an passé en soulignant que cela avait très bien fonctionné. Elle propose de reconduire à l'identique et rappelle que les enfants entrant en 6^{ème} en septembre seront eux aussi récompensés. Elle propose que la date butoir pour s'inscrire sur le registre en mairie soit le 30 septembre 2023.

Après discussion et afin de permettre à tous de pouvoir se rendre en mairie, le date limite d'inscription sera le 3 novembre, fin des vacances de la toussaint. M, Ducreux propose d'étendre cette récompense pour les diplômés après bac. L'assemblée n'est pas favorable et il est rappelé que nos étudiants post bac bénéficient déjà d'une aide de 125€. L'assemblée valide la remise de récompense des diplômés obtenus sur cette fin d'année scolaire.

Point n°7 : Devis et organisation fête patronale

Notre fête patronale arrive à grands pas, le comité cérémonie sollicite diverses autorisations et approbations de devis pour l'organisation de ces deux journées du 1^{er} et 2 juillet 2023. L'expo de véhicules se fera sur toute la journée du dimanche. Mme le maire énumère les différents chaînons nécessaires au bon déroulement et sollicite les membres du conseil à se rendre disponibles sur les deux jours afin que cette fête soit un réel succès. Le conseil valide la liste des frais engagés et confirme sa présence tout au long du weekend.

Point n°8 : Prise en charge des frais de déplacement du personnel communal

Mme le maire évoque la nécessité de délibérer pour permettre le remboursement des frais engagés par le personnel communal lors de déplacement dans le cadre de leur emploi. Elle aborde le cas des secrétaires de mairie qui se déplacent lors de formations, examens ou conférence avec leur véhicule privé. Les employés techniques quant à eux se déplacent avec le véhicule de la commune (fourgon Kangoo). Il est nécessaire de statuer sur les modalités de prise en compte et de remboursement. Mme le maire énonce le barème des indemnités kilométriques. M Ducreux aborde les montants de remboursements dans l'éducation nationale pour comparaison. L'assemblée ne proposant pas d'autre remarque, les modalités sont adoptées à l'unanimité.

Point n°9 : Recrutement emplois saisonniers

Comme chaque année, le recrutement d'emplois saisonniers pour pallier à l'accroissement d'activité et au remplacement des congés payés est nécessaire. Mme le maire propose l'emploi de 4 jeunes de la commune (2 juillet – 2 août). Elle a reçu plusieurs candidatures et après les entretiens 2 jeunes de 17 ans et 2 de 18 ans ont été retenus. Le conseil est favorable à ces embauches et réitère son souhait de favoriser l'emploi de nos jeunes au sein de la commune.

Point n°10 : Acquisition d'une autolaveuse

Nicole Ferreira propose à l'assemblée de faire l'acquisition d'une autolaveuse pour permettre au personnel d'entretien de travailler dans de meilleures conditions lors des gros travaux de nettoyage. Elle présente le modèle validé par l'employée. Suite à sa question Mme le maire explique à M Humbert quelles sont les caractéristiques de ce matériel et son utilité. Elle précise également qu'elle fonctionne sur batterie, qu'elle est légère et maniable sur des surfaces plus petites. Sans autre question Mme Ferreira met au vote. Le devis Prodim d'un montant de 3 374.10 € est approuvé à l'unanimité.

Point n° 11 : Devis mémoire commune

Mme le maire présente la proposition d'écrire un recueil sur les histoires de notre commune sous forme d'anecdotes racontées par nos administrés, mémoire du village. Elle a contacté plusieurs habitants qui sont partie prenante et a fait appel à une écrivaine publique pour la rédaction. Elle présente l'estimation financière du projet. M Ducreux souligne que ce tarif est tout à fait raisonnable pour ce genre de travaux. Le conseil approuve cet objectif de biographie et valide le coût estimé à 6 000 €.

Point n°12 : Réfection terrain d'entraînement stade de foot

Le terrain d'entraînement est en très mauvais état, le Jura Stade Foot ne peut plus l'utiliser car risques de blessures. Des campagnols ont creusé des galeries sur toute la surface, il est nécessaire de remettre de niveau tout le terrain. M Bernard présente en détail à l'assemblée les trois devis avec les comparatifs des techniques utilisées. M Vivine fait remarquer qu'il est souhaitable de régler le problème des campagnols avant tout. Seule une des 3 entreprise en fait état et offre une solution. Mme le maire souligne que ces travaux sont à programmer le plus vite possible afin que les footballeurs puissent s'entraîner de préférence sur ce terrain et ainsi soulager les fréquences d'utilisation du terrain d'honneur. Le conseil, après avoir entendu l'analyse, les arguments et les propositions, valide le choix de l'entreprise Cagne pour la réfection du terrain pour un montant de 8 880 € ainsi que sa solution pour le piégeage des campagnols d'un montant de 300 €.

Point n°13 : Devis réfection parvis mairie

M Vivine expose la nécessité de refaire les murets composant le montée des marches ainsi que le parvis de l'entrée du Centre administratif et culturel, Georges Fèvre. Le crépi ne tient plus et les joints sont descellés. Il propose deux devis identiques au niveau des travaux de maçonnerie. Sans discussion le devis le moins disant est validé l'entreprise Lime pour 9 422.40 €.

Point n°14 : Devis isolation comble de l'église

Afin que le chauffage de l'église, une PAC puisse être performant il est nécessaire de réaliser l'isolation des combles. L'isolant existant est détériorée. M Vivine propose deux devis. L'un qui propose le retrait de l'isolant existant puis pose d'un nouvel isolant pour un montant de 19 392.18 €. L'autre propose un complément d'isolation pour un montant de 2 842.32 €. M Vivine précise que la charpente est en bon état, aucune trace d'humidité et qu'il faudra de plus une intervention au niveau de l'électricité et la création d'une passerelle. Devant cet exposé complet, l'assemblée valide le devis de FCB Isolation pour 2 842.32 €.

Point n° 15 Devis isolation combles appartements rue des Erables

Toujours dans le cadre des rénovations énergétiques, il est proposé d'isoler les combles des 6 appartements rue des Erables. M Vivine, propose deux devis :

L'entreprise Bonglet pour l'isolation des combles et trappes ainsi que le déplacement des prises électriques pour un montant de 1 580.60 HT par appartement.

L'entreprise FCB Isolation pour un complément d'isolation par laine minérale pour 895.84 HT par appartement (La prime CEE est à déduire). L'employé communal est à même de déplacer les prises électriques qui se trouvent dans les combles. M Humbert interroge sur la possibilité de bénéficier de l'isolation à 1€. Il propose de se renseigner. Sans autre question le conseil approuve le devis de FCB Isolation pour un montant total des 6 appartements (prime déduite) de 3 081.06 HT.

Point n° 16 Avis enquête publique Interdépartementale

Mme le maire informe que Voies Navigables de France- VNF a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau portant sur le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du canal du Rhône au Rhin. Une enquête publique est ouverte, à ce titre le Conseil municipal, après consultation, doit donner son avis. Mme le maire rappelle que les conseiller ont eu le lien de l'enquête publique avec l'envoi de la synthèse du Conseil. Mme le maire, après s'être assurée que tous les conseillers avaient bien pris connaissance de ladite enquête demande quel avis est retenu. Le conseil dans sa totalité des membres présents émet un avis favorable.

Point n°17 Référent déontologue

Mme le maire informe l'assemblée que conformément à la loi « 3DS », il convient de désigner un référent déontologue qui se tiendra à la disposition des élus du conseil. Après lecture de la charte des élus, elle annonce deux candidatures, l'une désignée par Association des Maires de France (AMF), l'autre désignée par la communauté d'agglomération du Grand Dole. Le référent déontologue est rémunéré par une indemnité de vocation d'un montant de 80 € par dossier à la charge de la commune. Aucune question n'étant posée, elle met au vote.

Est désignée Mme Damienne Bonnamy (AMF) avec 8 voix, contre M Degrange Christian (GD) avec 3 voix.

Point n°18 Questions diverses

Mme Lopez Lydia soulève un problème sur le chemin piéton le long de l'école et du stade. N'ayant pas de panneau interdiction aux véhicules à moteur certain usagés se permettent de l'emprunter avec leurs cyclomoteurs. Le problème va être solutionné d'ici peu, des commandes de panneaux ont été passées. Dès réception, 2 seront installés aux entrées du chemin.

Mme le maire informe les conseillers de l'acquisition de 3 pièges à frelons asiatiques, il faut désigner 1 référent Ils seront placés à des endroits stratégiques et sécurisés.

M Humbert signale que rue de Tavaux les caniveaux sont très encombrés de végétation. Il a été compliqué de trouver une entreprise de balayage mais c'est réglé, le balayage des rues de la commune se fera le 23 juin avant la fête. Il fait également remarquer que des trous se creusent route de Tavaux. Michel Albertini a programmé le rebouchage avec les employés dans la semaine à venir.

Une mise au point sur les nuisances dues aux moustiques est abordée. L'analyse suit son cours, on attend le résultat de l'agence EID pour prendre les dispositions nécessaires.

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance



Benjamin Noirot

Le Maire,



Joëlle LEPETZ